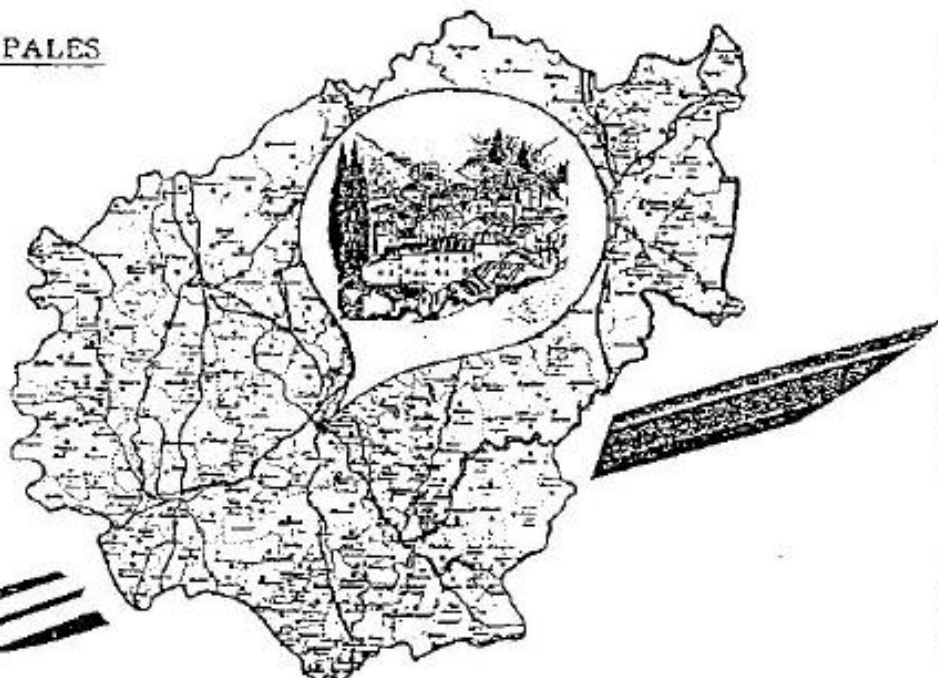


# LAGUENNE "FLASH INFOS"

INFORMATIONS MUNICIPALES



N° 4



---

L'importance des travaux dans notre commune nous amène à faire ce bulletin d'informations avant la fin des vacances, comme nous l'avions prévu initialement.

## LOTISSEMENT DU PUY LACROIX

Situé sur une réserve foncière de la commune, la réalisation de la première tranche de ce lotissement a été confiée à la SEMABL (société d'économie mixte d'aménagement du Bas Limousin) pour la construction de 14 pavillons. Cette société prend à sa charge la totalité du coût financier de l'opération (700 millions de centimes) ainsi que l'entretien, la maintenance et les gros travaux s'il y a lieu. La commune de LAGUENNE deviendra propriétaire de ces pavillons dans 25 ans. Ces 14 pavillons sont destinés à loger le personnel du C.I.G.A. (Centre d'Instruction des Gendarmes auxiliaires). Leur capacité d'accueil (T4 et T5) va permettre de les réserver à des familles nombreuses. L'arrivée de jeunes élèves pour nos écoles assurera le maintien des postes d'enseignement et la mise en place de projets pédagogiques.

La réalisation de ces pavillons en matériaux traditionnels voit l'utilisation de méthodes innovantes (domotique -lère régionale- réseau câblé, système pieuvre). Ces nouvelles techniques expliquent la rapidité d'exécution et laissent prévoir le respect des engagements quant aux délais.

Une étude est en cours pour la réalisation d'une deuxième tranche réservée à des particuliers avec accession à la propriété.

## REALISATION D'UNE NOUVELLE ROUTE DE MAISON ROUGE

\* Pourquoi ne pas avoir amélioré la route existante plutôt que d'en créer une autre ?

- la route actuelle de Maison Rouge étant une voie communale, elle ne peut être, de ce fait, subventionnée. (une étude datant de 3 ans faisait apparaître un coût de 135 000 000 de centimes pour son élargissement et le délai de réalisation se serait étalé sur plusieurs années).

Cette nouvelle route (coût : 46 022 730 de centimes, marché : entreprise Forézienne) en cours de réalisation, est subventionnée pour 33 240 000 de centimes ; la participation de la commune est de 12 782 730 de centimes.

Autres avantages, cette nouvelle desserte permet :

- d'étendre tous les réseaux en direction de Maison Rouge (PTT, gaz naturel, assainissement) ;

- de raccourcir la distance séparant le bourg de la Maison Rouge ;

- de desservir la maison COUSSAERT sise aux Planches;

- d'envisager le débouché sur la RN 120 par le Verdier.

\* Pourquoi ne pas avoir réalisé plus tôt cet accès ?

- le début de travaux dépendait de l'arrêté de subvention:  
22 mai 1990.

BATIMENT MAIRIE-ECOLES

Coût : 56 160 070 de centimes - subvention : 15 860 000 de centimes.

\* Pourquoi ces travaux ?

- en priorité, notre souci d'améliorer la sécurité des enfants à la sortie des classes ;

- permettre l'accès aux personnes handicapées à la mairie ;

- rénover les bâtiments qui ont 100 ans ;

- faire une isolation thermique (économies d'énergie) et phonique (meilleures conditions de travail pour nos jeunes élèves ;

La future esthétique de ces bâtiments devrait relancer la dynamique au niveau de l'O.P.A.H. (Opération programmée d'Amélioration à l'Habitat).

SQUARE DE L'ANCIENNE POSTE

Aménagement financé en totalité par l'Equipement (D.D.E.).

EGLISE

Rénovation de la façade.

SECURITE ROUTIERE

Pose d'un miroir au débouché de la route de Pont Baleine.

ROUTE DE LA CHAUSSADE

Réfection subventionnée par le F.S.I.R.

GOUDRONNAGE DE LA ROUTE DU VIEUX MOULIN

Ce goudronnage a été réalisé et financé en totalité par l'usine à béton UNIMIX.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : ASSAINISSEMENT EN COURS

Extension du réseau aux Prades, aux Prairies, à la Chaussade, au quartier de la Gare, au Puy Lacroix et

raccordement à la station de traitement de TULLE.

## MAIRIE

Modernisation de l'équipement informatique pour une gestion plus fonctionnelle répondant aux besoins actuels.

## USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA BROUILLAT

La municipalité a investi 4 600 000 de centimes pour améliorer la qualité de l'eau (changement des produits de traitement et mise en service d'un dépolox (pour doser le chlore en fonction du débit d'eau).

L'obtention de 2 subventions exceptionnelles auprès du ministre de l'Intérieur va nous permettre de réaliser les deux extrémités de la rue des Armuriers en rue semi-piétonne ainsi que la mise en place d'un aqueduc rue des Rivières, au droit de la propriété GUYONNET.

Dans un souci de saine gestion et en ayant toujours à l'esprit de ne pas augmenter la pression fiscale locale, nous nous attachons à ce que toutes nos réalisations soient toujours subventionnées.

De ce fait, certains projets n'ont pas été retenus pour 1990. De nouvelles demandes de subventions seront déposées auprès des services compétents pour l'année 1991.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la mairie au 55.20.09.21.

### FETE DE LAGUENNE 18 ET 19 AOUT 1990

expo photos anciennes et documents  
concours de déguisement pour enfants  
concours de pétanque  
ball trap  
bal à papa, bal disco  
spectacle folklorique, clowns

ENEZ NOMBREUX !